

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE**ARRÊTÉ N° 108/2021**

**OBJET : Place des anciens combattants
Règlementation de la circulation
Enrobés**

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande d'origine de la société MGBTP en date du 02 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il est entrepris des travaux d'enrobé ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des piétons et de ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Du mardi 07 septembre au jeudi 16 septembre, un mercredi pendant cette période, des travaux d'enrobé seront effectués : un alternat par feux au droit des travaux sera mis en place (voir plan correspondant ci-après) ;

ARTICLE 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par l'entreprise aux abords immédiats des travaux 48 heures avant.

ARTICLE 4 : Une signalisation par feux tricolores sera installée par l'entreprise.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le responsable des services techniques de la Mairie de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Madame la Présidente du SYTRAL,
- Monsieur le Responsable de la société MGB, 140 Rue Frédéric Monin, ZI des Platières, 69440 MORNANT



Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 06 septembre 2021.

LE MAIRE : B. ROMIER

